

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 908**10 septembre 2004****SOMMAIRE**

A&A Global Enterprises Holdings S.A., Luxembourg	43557	Ferentis S.A., Luxembourg	43569
A.T.P., Advanced Technologies Promotion S.A., Luxembourg	43539	Financière de l'Yser Holding S.A., Luxembourg . .	43576
Actiana, S.à r.l., Luxembourg	43546	G.A.B. Holding S.A., Luxembourg	43557
Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. & Co. KG, Bascharage	43583	Germandrea Holding S.A., Luxembourg	43548
Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. & Co. KG, Bascharage	43584	Gestec Luxembourg S.A., Luxembourg	43538
Agri-Food Investments S.A., Luxembourg	43578	Global Enterprise Group S.A., Luxembourg	43549
Aiglou Holding S.A., Luxembourg	43568	Glycine Holding S.A., Luxembourg	43540
AMP S.A., Luxembourg	43576	Green Arrow Holding S.A., Luxembourg	43573
Argonne Investments S.A., Luxembourg	43552	Hosting Skills, A.s.b.l., Luxembourg	43549
Atec International, S.à r.l., Luxembourg	43566	Immobilière Dorique S.A.	43569
Ball European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	43568	Immobilière Dorique S.A., Luxembourg	43569
Ball (Luxembourg) Finance, S.à r.l., Luxembourg	43570	Immobilière d'Avrignac S.A.	43568
Blad Krauser S.A., Luxembourg	43557	Immobilière d'Avrignac S.A., Luxembourg	43568
Brugama Holding S.A., Luxembourg	43570	ITXC IP Holdings 2, S.à r.l., Luxembourg	43581
Canillac Holding S.A., Luxembourg	43575	Jech S.A., Luxembourg	43572
Cap To Cup S.A., Luxembourg	43578	Junior Properties S.A.	43566
Cap To Cup S.A., Luxembourg	43578	Kalle Development, S.à r.l., Luxembourg	43558
COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers S.A.	43546	Lakumo Holding S.A., Luxembourg	43575
COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	43546	LD Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	43547
Compagnie Financière Hirouker S.A.	43567	Libertycare (Luxembourg), S.à r.l.	43577
Compagnie Financière Hirouker S.A., Luxembourg	43567	Manival S.A., Luxembourg	43557
Corum Group International, S.à r.l., Luxembourg	43551	Marsans International S.A.H., Luxembourg	43546
Elle-Effe S.A., Luxembourg	43573	Melaine S.A., Luxembourg	43575
EOI Property, S.à r.l., Luxembourg	43555	Melaine S.A., Luxembourg	43575
Euro 92 S.A., Luxembourg	43567	Michel Dakessian Organisation M.D.O., S.e.c.s., Luxembourg-Merl	43580
European Distribution & Franchising S.A., Mamer	43547	Michel Dakessian Organisation M.D.O., S.e.c.s., Luxembourg-Merl	43581
Euroset Television, S.à r.l., Luxembourg	43571	Michelangelo Holdings S.A.	43576
Euroset Television, S.à r.l., Luxembourg	43571	Miniato Trade S.A., Luxembourg	43550
Euroset Television, S.à r.l., Luxembourg	43571	Monergest S.A., Luxembourg	43575
Euroset Television, S.à r.l., Luxembourg	43571	Monferato Properties S.A.H.	43548
Euroset, S.à r.l., Luxembourg	43580	New York, S.à r.l., Luxembourg-Merl	43553
Euroset, S.à r.l., Luxembourg	43580	New York, S.à r.l., Luxembourg-Merl	43555
Fercap S.A., Luxembourg	43567	Nutraco S.A. Luxembourg, Luxembourg	43552
		Pacer S.A., Luxembourg	43577
		Paneurinvest S.A., Luxembourg	43576
		Platon Holding S.A., Luxembourg	43552
		Platon Holding S.A., Luxembourg	43552
		Platon Holding S.A., Luxembourg	43552

Platon Holding S.A., Luxembourg.....	43553	Société Immobilière Palmandaise S.A.....	43570
Platon Holding S.A., Luxembourg.....	43553	Société Immobilière Palmandaise S.A., Luxem-	
Primax, S.à r.l., Luxembourg.....	43547	bourg.....	43570
Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	43550	Soho Partners North S.A., Luxembourg.....	43573
Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	43551	Soho Partners North S.A., Luxembourg.....	43574
Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	43551	Soho Partners North S.A., Luxembourg.....	43574
Revista Investissements S.A., Luxembourg.....	43556	Soho Partners North S.A., Luxembourg.....	43574
Rotario, S.à r.l., Luxembourg.....	43549	Soho Partners West S.A., Luxembourg.....	43578
Royal Cruise Holdings S.A., Luxembourg.....	43538	Soho Partners West S.A., Luxembourg.....	43579
S2A Investment, S.à r.l., Luxembourg.....	43571	Soho Partners West S.A., Luxembourg.....	43579
Sabrina II, S.à r.l., Luxembourg-Merl.....	43556	Soho Partners West S.A., Luxembourg.....	43579
Sabrina II, S.à r.l., Luxembourg-Merl.....	43556	Soludec S.A., Luxembourg.....	43577
Sinser (Europe) S.A., Luxembourg.....	43569	Strategic Venture Capital Holdings S.A., Luxem-	
Skyguards S.A., Luxembourg.....	43553	bourg.....	43538
SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investisse-		Sunkid S.A., Luxembourg.....	43577
ments Immobiliers S.A.....	43572	Telepartners S.A., Luxembourg.....	43573
SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investisse-		Tignanello Properties S.A.....	43548
ments Immobiliers S.A., Luxembourg.....	43572	Tubilux International S.A., Luxembourg.....	43557
Société d'Investissements l'Occitane Internatio-		Wilton Holdings S.A., Luxembourg.....	43584
nale S.A., Luxembourg.....	43573	Wissen S.A., Luxembourg.....	43576
Société Financière Réolaise S.A.....	43539	Zelstra International S.A., Luxembourg.....	43578
Société Financière Réolaise S.A., Luxembourg...	43539		

GESTEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 19, rue J.-P. Sauvage.

R. C. Luxembourg B 57.339.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour GESTEC LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055898.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ROYAL CRUISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.183.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056021.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

STRATEGIC VENTURE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.384.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056020.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOCIETE FINANCIERE REOLAISE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.054.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SOCIETE FINANCIERE REOLAISE établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055693.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOCIETE FINANCIERE REOLAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.054.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.25 heures.

Sont présents:

- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.30 heures.

J. Tordoor / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055694.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

A.T.P., ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming.

R. C. Luxembourg B 85.081.

Le vingt-cinq mai deux mille quatre, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., en abrégé A.T.P. S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming, R.C. Luxembourg section B numéro 85.081, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2001, laquelle a décidé à l'unanimité des actionnaires représentant l'intégralité du capital social:

- d'accepter la démission avec décharge de Monsieur Danilo Adamo Giannetti à la fois comme membre du conseil d'administration, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,
- de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, la société de droit des Iles Vierges Britanniques CAMSEC Ltd., ayant son siège à Trident Chambers, 146, Road Town, Tortola, B.V.I., inscrite au registre des sociétés de Tortola sous le numéro 510103, y constituée le 4 décembre 2003,
- de nommer Monsieur Luca Giannetti, actuel administrateur, en tant que président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société,
- de renouveler et fixer le terme de la durée des mandats des trois administrateurs, Monsieur Luca Giannetti, Monsieur Vittorio Giannetti, la société CAMSEC Ltd. et du commissaire aux comptes MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. au 25 mai 2010, sauf renouvellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Suit la signature de Patrick Van Hees, représentant des actionnaires propriétaires des 13 actions représentant le capital.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06061. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055976.3/211/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GLYCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.677.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 juin 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

2) FACETTE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 juin 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GLYCINE HOLDING S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (EUR 100.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant à la partie du capital autorisé qui d'ici là n'aura pas été réalisée par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Cession d'actions:

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés.

Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires. Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'associé décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de novembre à neuf heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

3) Le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale qui suit la constitution.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GESTADOR S.A.: mille deux cent trente-neuf actions	1.239 actions
2) FACETTE S.A.: une action	1 action
Total: mille deux cent quarante actions	1.240 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, né à Bienne (Suisse), le 18 mai 1939, CH-8803 Rüslikon, Alpentrasse 8.

c) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, né à Diekirch, le 1^{er} juin 1944, L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Monsieur José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, né à Luxembourg, le 14 juin 1934, L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

Monsieur Michel De Groote, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 32.665.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

5) Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the twenty-first of June.
Before us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) GESTADOR S.A. a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 June, 2004, which will remain annexed to the present deed.
- 2) FACETTE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Ms Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 June, 2004, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is formed a limited holding company (société anonyme holding) under the name GLYCINE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929 concerning Holding Companies.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital:

The corporate share capital may be increased from its present amount to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the portion of the authorized capital which at that time shall not have been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Transfer of shares:

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of directors by registered mail indicating the number and the reference of the shares which he would like to transfer, the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferees. Within fifteen days from the receipt of this letter, the board of directors shall inform all the other shareholders by registered mail.

The other shareholders must inform the board of directors of their agreement or their refusal by registered mail within one month from the receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply is deemed acceptance of the transfer. When the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice that will purchase the shares at a price which shall be determined by the auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month from the receipt of the letter of the board of directors, the board of directors must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the price indicated here above. In failure of the board of directors to name a buyer, the shareholder will be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferees.

Where any shareholder either becomes insolvent, defaults on his payment obligations, is incapacitated or becomes bankrupt, he shall inform the board of directors and shall offer his shares to the other shareholders. The existing shareholders shall nominate within one month a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value.

When a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure laid down here above for insolvent shareholders.

Any voting rights of the shares of the deceased shareholder are suspended until a nominated purchaser has become owner of them.

The Company may repurchase its own shares under the condition set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Decisions of the board of directors can be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in November at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and four.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and five.

3) The chairman of the board of director and the first delegate of the board of director may be appointed by the general meeting following the incorporation.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) GESTADOR S.A.: one thousand two hundred and thirty nine shares	1,239 shares
2) FACETTE S.A.: one share	1 share
Total: one thousand two hundred and forty shares	<u>1,240 shares</u>

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,000.-.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at four and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, born in Kamina (Congo), on June 7th, 1954, residing in L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Mr Markus Neuenschwander, avocat, born in Bienne (Swiss), on May 18th, 1939, residing in CH-8803 Rüschtikon, Alpenstrasse 8.

c) Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, born in Diekirch, on the first of June 1944, residing in L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Mr José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, born in Luxembourg, on June 14th, 1934, residing in L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

Mr Michel De Groote, above-named, is appointed chairman of the board of directors.

3) Has been appointed auditor:

The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 32.665.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand ten.

5) The registered office is fixed at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergencies between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 7, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

F. Baden.

(056555.3/200/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

COGIM, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 26.356.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS «COGIM» établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00119. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055672.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

COGIM, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.356.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.20 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Emile Schneider, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.25 heures.

G. Glesener / E. Schneider / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02283. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055675.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MARSANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.939.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour MARSANS INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(055644.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ACTIANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.115.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2004, a été nommé gérant unique Monsieur Nicolaas H.M. Schraag, docteur en sciences, né le 5 janvier 1948 à Hilversum, Pays-Bas, détenteur du passeport néerlandais n°NF5142989 et demeurant Dotterbeemd 5 à NL- 1261 TL Blaricum, Pays-Bas, à effet du 9 juillet 2004, en remplaçant avec décharge entière et définitive la société TVL MANAGEMENT S.A. (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juillet 2004.

ACTIANA, S.à r.l.

N. H.M. Schraag

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055854.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROPEAN DISTRIBUTION & FRANCHISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.161.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 22 juin 2004

Transfert du siège social de la société du 1, rue des Maximins L-8247 Mamer au 53, route d'Arlon L-8211 Mamer.
Fixation de l'adresse du siège social au 53, route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR03802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(055840.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PRIMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.413.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004, a été nommé gérant unique Monsieur Reiner H. Harms, technicien, né le 13 décembre 1953 à Amsterdam, Pays-Bas, détenteur du passeport néerlandais n°97347497 et demeurant Gouddonk 26 à NL-4824 DH Breda, Pays-Bas, à effet du 30 mars 2004, en remplaçant avec décharge entière et définitive Jan H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mars 2004.

PRIMAX, S.à r.l.

R.H. Harms

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055871.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LD LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.791.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juin 2004, il a été décidé de:

- nommer au poste d'administrateur, Maître Victor Gillen, demeurant 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006,

- nommer au poste d'administrateur, M. François Halary, demeurant à Beaulieu, F-64250 Cambo-les-Bains, pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006

- en remplacement de M. Christian Billon et M. Gérard Becquer, démissionnaires.

En conséquence le conseil d'administration est composé comme suit:

M. Louis-Pascal Halary

M. François Halary

Maître Victor Gillen

Lors du conseil d'administration tenu en date du 10 juin 2004, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056143.3/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

43548

MONFERATO PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 82.331.

—
EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société MONFERATO PROPERTIES S.A. en date du 1^{er} juillet 2004 que:

- Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société MONFERATO PROPERTIES S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;
- Mademoiselle Cindy Reiners, Monsieur Philippe Marchal et Mademoiselle Martine Even ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat;
- MM ADVISORS, S.à r.l. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D Hartmann

(055833.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TIGNANELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.991.

—
EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société TIGNANELLO PROPERTIES S.A. en date du 1^{er} juillet 2004 que:

- Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société TIGNANELLO PROPERTIES S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;
- Mademoiselle Cindy Reiners, Monsieur Miguel Munoz et Monsieur François Manti ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat;
- MM ADVISORS, S.à r.l. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055835.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GERMANDREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 44.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2004

Par votes spéciaux les actionnaires accordent décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire, à chacun distinctement pour l'exécution de leur mandat en rapport avec l'exercice 2003.

Les actionnaires acceptent la démission des administrateurs actuels Monsieur Emmanuel Famerie, Madame Véronique Famerie et la société UNION FIDUCIAIRE ET FISCALE, S.à r.l., à l'issue de cette assemblée. Les actionnaires décident de remplacer les administrateurs démissionnaires par Madame Ingrid Hoolants, Monsieur Marc Schintgen, la société KITZ S.A. et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. Les mandats ont une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2009.

Les actionnaires acceptent la démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Jean Albert Boon à l'issue de cette assemblée. Les actionnaires décident de remplacer le commissaire aux comptes par la société ALPHA EXPERT S.A. pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2009.

Les actionnaires décident de transférer le siège de la société à L-1637 Luxembourg, Rue Goethe 1, à l'issue de cette assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056090.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ROTARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.049.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004, a été nommé gérant unique Monsieur Asveen J. Ramautar, commerçant, né le 14 janvier 1975 à Paramaribo, République de Surinam, détenteur du passeport néerlandais n°MO6384870 et demeurant Piet Smitkade 304 à NL-3077 MJ Rotterdam, Pays-Bas, à effet du 30 mars 2004, en remplaçant avec décharge entière et définitive TVL MANAGEMENT S.A. (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mars 2004.

ROTARIO, S.à r.l.

A.J. Ramautar

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055891.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.394.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004, a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Andreas Berens, directeur, né le 21 avril 1963 à Hamm, Allemagne, détenteur de la carte d'identité allemande n°5635847097 et demeurant Alter Uentroperweg 44 à D-59071 Hamm, Allemagne, à effet du 30 mars 2004, en remplaçant avec décharge entière et définitive de la société SELINE MANAGEMENT LTD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mars 2004.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A.

A. Berens

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055892.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

HOSTING SKILLS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 595.

STATUTS

Entre les soussignés, tous les trois de nationalité luxembourgeoise:

1. Kreis Yves, fonctionnaire, demeurant au 53, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg,
 2. Penning Mireille, fonctionnaire, demeurant au 53, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg,
 3. Zangerlé Gilbert, fonctionnaire, demeurant au 155, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg,
- Il est constitué pour une durée illimitée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination HOSTING SKILLS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet d'initier ses membres actifs à la gestion d'un serveur afin d'y héberger des sites.

Art. 4. Le nombre de membres actifs est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 5. Peut devenir membre actif toute personne physique qui présente sa demande et qui est agréée par le conseil d'administration.

Art. 6. La cotisation des membres actifs est fixée chaque année par l'assemblée générale et ne pourra pas dépasser 500,- EUR.

Art. 7. L'exclusion d'un membre actif peut être dénoncée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix pour violation des statuts et des règlements internes ou toute autre cause discréditant l'association.

Art. 8. Peut devenir membre donateur toute personne physique ou morale qui prête à l'association une aide financière ou morale afin d'atteindre ses objectifs. Les membres donateurs n'ont pas de droit de vote et ne sont pas invités à l'assemblée générale.

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose d'au moins trois membres.

Art. 10. Les membres du conseil d'administration sont élus pour un an par l'assemblée générale et sont rééligibles. Ils désignent entre eux pour la durée d'un an un président, un secrétaire et un trésorier qui ont tous les trois droit de procuration.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou la loi est de sa compétence.

Art. 13. Les actes de la gestion journalière sont signés par le président ou son délégué.

Art. 14. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et au plus tard quatre mois après la clôture de l'année sociale. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

Art. 15. Les convocations sont envoyées par courrier électronique au moins sept jours avant la date prévue.

Art. 16. L'année sociale s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une même année civile.

Art. 17. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 trouveront application.

Signé à Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Y. Kreis / M. Penning / G. Zangerlé.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03679. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055917.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MINIATO TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.402.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004, a été nommé administrateur Monsieur Egon Kok, commerçant, né le 13 décembre 1963 à Delft, Pays-Bas, détenteur du passeport néerlandais n°N93341430 et demeurant St. Jansstraat 16 à NL- 4331 KC Middelburg, Pays-Bas, et a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Erik J. Deijnen, commerçant, né le 16 février 1965 à Vlissingen, Pays-Bas, détenteur du passeport néerlandais n°N29175557 et demeurant Kinderdijk 58 à NL-4331 HH Middelburg, Pays-Bas, à effet du 30 mars 2004, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement SELINE FINANCE LTD et J.H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mars 2004.

MINIATO TRADE S.A.

E.J. Deijnen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055894.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.

R. C. Luxembourg B 52.515.

Cession de parts sociales

La soussignée Madame Serres Hélène, épouse de Monsieur Jean Biewer, née à Holler, le 22 août 1944, demeurant à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 54, rue des Trois Cantons, déclare par la présente, céder sous les garanties de droit, à Monsieur Paquet Jacky, né à Saint-Vith (Belgique), le 8 juillet 1963, demeurant à L-4381 Ehlerange, 88, rue de Mondercange, ici présent et ce acceptant, 125 parts sociales de la société à responsabilité limitée PROCOMPTA-LUX, S.à r.l. (1995-2409-839), avec siège social à 9, place d'Europe, L-4112 Esch-sur-Alzette, pour le prix de 3.098,67 Euros (trois mille quatre-vingt-dix-huit virgule soixante-sept Euros), montant qu'elle déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en trois exemplaires à Reckange-sur-Mess, le 11 juin 2004.

Signature / Signature

Le Cédant / Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03659. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055906.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

43551

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.
R. C. Luxembourg B 52.515.

Cession de parts sociales

Le soussigné Monsieur Biewer Daniel, né à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1968, demeurant à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 54, rue des Trois Cantons, déclare par la présente, céder sous les garanties de droit, à Madame Paquet-Ciancanelli Fabienne, née à Messancy (Belgique), le 8 avril 1968, demeurant à L-4381 Ehlerange, 88, rue de Mondercange, ici présente et ce acceptant, 125 parts sociales de la société à responsabilité limitée PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., (1995-2409-839), avec siège social à 9, place d'Europe, L-4112 Esch-sur-Alzette, pour le prix de 3.098,67 Euros (trois mille nonante-huit virgule soixante-sept Euros), montant qu'il déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en trois exemplaires à Reckange-sur-Mess, le 11 juin 2004.

Signature / Signature

Le Cédant / Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03656. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055903.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.
R. C. Luxembourg B 52.515.

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2004

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., avec siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe, représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission au 11 juin 2004 de Monsieur Biewer Daniel, de ses fonctions de gérant administratif de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 11 juin 2004.

2. L'assemblée nomme comme nouveau gérant administratif de la prédite société à compter du 12 juin 2004, et pour une durée indéterminée, Monsieur Paquet Jacky.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants, technique ou administratif.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2004.

Signatures

Associés représentant l'intégralité du capital

Signature / Signature

Gérant technique / Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03652. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055910.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CORUM GROUP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.784.

Suite aux décisions prises par l'Associé Unique en date du 24 juin 2004, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour CORUM GROUP INTERNATIONAL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(055615.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NUTRACO S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.606.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 juin 2004, il a été décidé:

- de ratifier, en remplacement de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., la cooptation de M. Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 1^{er} novembre 2002, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003, et qui se tiendra en 2004,

- de nommer au poste d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2003, M. Luc Volatier, demeurant au Cornelis Jolstraat 75, 2584 EN Den Haag, the Netherlands, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003, et qui se tiendra en 2004,

- de nommer au poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2003, M. Edgar van Nunen, demeurant Avenue du Mont d'Or 40, 1007 Lausanne, Suisse, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003, et qui se tiendra en 2004,

- d'accepter la démission de M. Dick van Megckelen et de M. Christophe Mermier en tant qu'administrateurs de la Société avec effet respectivement au 1^{er} septembre 2003 et au 31 décembre 2003,

- de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056137.3/581/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ARGONNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.637.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2004

L'Assemblée Générale révoque DEBELUX AUDIT S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme MRM CONSULTING S.A. au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat pour une période de cinq ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

MRM CONSULTING S.A. prendra en charge la vérification des comptes depuis 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055919.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.113.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(055603.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.113.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(055605.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.113.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(055607.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.113.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signatures.

(055609.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.113.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2004 que:

- BARINVEST S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 19, via Cantonale, CH-6901 Lugano, a été nommé Commissaire.

- Le siège social de la société a été fixé au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055612.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SKYGUARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.360.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2004

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Dominique Namèche de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Monsieur Patrick Meunier au poste d'Administrateur vacant de la société pour une durée de quatre ans avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055921.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NEW YORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 13.201.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, détenteur de quatre-vingt-dix (90) parts sociales.

2.- Madame Martine Chaffard, employée, demeurant à L-8021 Strassen, 28, rue de l'Indépendance,

détentrice de dix (10) parts sociales,
ici représentée par Monsieur Michel Dakessian, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juin 2004,
laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée NEW YORK, S.à.r.l., avec siège social à L-8012 Strassen, 3, rue Belair, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 13.201, constituée sous la dénomination de MAX S.A., suivant acte reçu par le notaire Aloyse Weirich, de résidence à Bettembourg, en date du 14 août 1975, publié au Mémorial C, numéro 221 du 24 novembre 1975 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges D'Huart, de résidence à Pétange, en date du 26 octobre 1984, publié au Mémorial C, numéro 338 du 12 décembre 1984 et suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 248 du 24 juillet 1990 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 834 du 1^{er} juin 2002, requièrent le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8012 Strassen, 3, rue Belair, à L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cinq euros trente-deux cents (€ 5,32) en vue de le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68) à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), par un paiement en espèces et sans émission de parts sociales nouvelles.

Preuve de ce apport a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes à cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux prédites résolutions, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEW YORK, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'habillement, de bonneterie, de confection hommes, femmes et enfants, y compris tous articles relatifs.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Jacqueline Diederich-Schumacher comme gérante et lui donnent décharge.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, né à Setif (Algérie) le 1^{er} août 1952, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Dakessian, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2004, vol. 429, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 juillet 2004.

A. Weber.

(055818.3/236/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NEW YORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 13.201.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(055820.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EOI PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.015.000,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.029.

—

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

EOI PROPERTY, S.à r.l.

C. Caspari / J.-P. Reiland

Manager / Manager

(055621.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

REVISTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056008.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SABRINE II, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2555 Luxemburg-Merl, 62, rue de Strassen.
H. R. Luxemburg B 28.761.

Im Jahre zweitausendvier, am zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen.

Ist erschienen:

Herr Michel Dakessian, Geschäftsführer, wohnhaft in L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SABRINE II, S.à r.l., mit Sitz in L-8012 Strassen, 3, rue Belair, eingetragen im R.C.S.L. unter Nummer B 28.761, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. August 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 307 vom 22. November 1988, abgeändert gemäss Urkunden des unterzeichneten Notars vom 9. November 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 28 vom 1. Februar 1989, vom 31. Januar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 299 vom 2. August 1991, vom 26. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 213 vom 11. Mai 1993, und vom 9. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 550 vom 16. November 1993, und das Kapital wurde in Euro umgewandelt gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 16. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 834 vom 1. Juni 2002,

nimmt alsdann folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-8012 Strassen, 3, rue Belair, nach L-2555 Luxemburg-Merl, 62, rue de Strassen, zu verlegen.

Demgemäss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

Art. 5. (Erster Absatz).

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (€ 700.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Dakessian, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2004, vol. 429, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleich Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 8. Juli 2004.

A. Weber.

(055830.3/236/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SABRINE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxemburg-Merl, 62, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 28.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(055832.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.238.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056012.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MANIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.002.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056017.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TUBILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.667.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056019.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

A&A GLOBAL ENTERPRISES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 94.751.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(056037.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

G.A.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AS06726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056049.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

KALLE DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.670.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, (UK), registered with the Companies House under number 02781154,

represented by M^e Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 5th, 2004.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration.**Art. 1. Form, Name.**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KALLE DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager(s) or of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares.**Art. 5. Subscribed capital.**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Manager(s), Board of Managers, Statutory Auditors.**Art. 9. Manager(s).**

The Company will be managed and administered by one (1) manager or several managers which, if their number is three and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»).

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Board of Managers.

The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers.

The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors.

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders.**Art. 17. General Meeting of Shareholders.**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting.

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 31 March of each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any Manager.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits.**Art. 21. Financial Year.**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation.**Art. 24. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Applicable Law.**Art. 25. Applicable Law.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholder</i>	<i>Subscribed Capital (EUR)</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Amount paid-in (EUR)</i>
MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, prenamed	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand four hundred euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint the following as Manager for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2004:

Mr Carlo Schlessler, licencié en sciences fiscales, born in Luxembourg, on 30 August 1951, residing at 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald.

2) The registered office shall be at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, (UK), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 02781154,

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 5 juillet 2004.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KALLE DEVELOPMENT, S.à r.l.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance suivant les cas.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Au cas où le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions.

Art. 5. Capital social.

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérant(s), Conseil de Gérance, Commissaire aux Comptes.

Art. 9. Gérant(s).

La Société est gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants qui, pour autant que leur nombre est égal ou supérieur à trois, peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après le/les «Gérant(s)»),

Le/les Gérant(s) sera/seront nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux Comptes.

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés.

Art. 17. Assemblée Générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 31 mars de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices.**Art. 21. Année sociale.**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation.**Art. 24. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi Applicable.**Art. 25. Loi applicable.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, prénommée	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérant et décide en outre de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004:

Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences fiscales, né à Luxembourg, le 30 août 1951, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald.

2) Le siège social est fixé à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004, vol. 885, fol. 98, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056520.3/239/520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ATEC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.951.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004, a été nommé gérant unique Monsieur Mario Polo, directeur, né le 18 septembre 1961 à Genk, Belgique, détenteur de la carte d'identité belge n°493.0057916.33 et demeurant Weg naar Zwartberg 136 à B-3530 Houthalen, Belgique, à effet du 30 mars 2004, en remplaçant avec décharge entière et définitive J.H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mars 2004.

ATEC INTERNATIONAL, S.à r.l.

M. Polo

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055890.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

JUNIOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.033.

EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société JUNIOR PROPERTIES S.A. en date du 1^{er} juillet 2004 que:

- Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société JUNIOR PROPERTIES S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;

- Mademoiselle Cindy Reiners, Monsieur Miguel Munoz et Monsieur François Manti ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat;

- MM ADVISORS, S.à r.l. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055828.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE HIROUKER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.274.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société COMPAGNIE FINANCIERE HIROUKER S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055762.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE HIROUKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.274.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 10.15 heures.

Sont présents:

- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.20 heures.

J. Tordoor / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055764.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FERCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.902.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FERCAP S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(056061.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.254.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(055999.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.396.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055678.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IMMOBILIERE D'AVRIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.396.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.45 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Emile Schneider, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.50 heures.

G. Glesener / E. Schneider / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055679.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BALL EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.413.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2002 de sa société mère, BALL CORPORATION AND SUBSIDIARIES en version allemande, enregistrés le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03290, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(056053.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AIGLON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.036.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(055970.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.676.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société IMMOBILIERE DORIQUE S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055682.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.676.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.50 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Emile Schneider, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.55 heures.

G. Glesener / E. Schneider / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055683.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FERENTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.059.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FERENTIS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055626.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SINSER (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 29.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

(055939.3/682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.028.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00141. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055689.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.028.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.30 heures.

Sont présents:

- Monsieur Emile Schneider, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.35 heures.

E. Schneider / E. Gillet / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02294. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055690.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BRUGAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BRUGAMA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055629.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BALL (LUXEMBOURG) FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.416.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2002 de sa société mère, BALL CORPORATION AND SUBSIDIARIES, enregistrés le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(056056.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSET TELEVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 69.993.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, LSO-AS02325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055706.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSET TELEVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 69.993.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055702.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSET TELEVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 69.993.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2004

Dr. Martin Stockhausen, avocat, demeurant à Ismaning, Allemagne, est nommé gérant de la société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02310.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055613.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSET TELEVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 69.993.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2004

1) En application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé qu'il n'y a pas lieu à la dissolution de la société.

2) W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, a démissionné comme gérant de la société avec effet au 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055614.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

S2A INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 519.500,- EUR.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.610.

Suite à une résolution des Associés prise en date du 19 décembre 2002, Monsieur Koen van Baren, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Benoît Frin, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

A cette même date, les Associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055616.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOGEDIM, SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.871.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS «SOGEDIM» établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 juin 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme
Me D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055685.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOGEDIM, SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.871.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.15 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Emile Schneider, Administrateur
- Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.20 heures.

G. Glesener / E. Schneider / L. Jacquemart
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055686.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

JECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(055992.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TELEPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TELEPARTNERS S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(056068.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ELLE-EFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.446.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ELLE-EFFE S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(056077.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GREEN ARROW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.020.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juin 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour GREEN ARROW HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(055617.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055669.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS NORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.091.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS NORTH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056067.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS NORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.091.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS NORTH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056085.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS NORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.091.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS NORTH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056083.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS NORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.091.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
le 28 juin 2004 à 12.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 30 mai 2003. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2009.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056055.3/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MELAINÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(055677.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MELAINÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.649.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(055681.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.143.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

LAKUMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055636.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.388.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

CANILLAC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055646.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MONERGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.533.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(055971.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AMP S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 17.683.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055601.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(055673.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

WISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 75.516.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(055687.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PANEURINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.048.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055691.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MICHELANGELO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 70.985.

EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société MICHELANGELO HOLDINGS S.A. en date du 1^{er} juillet 2004 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société MICHELANGELO HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat.

- Mademoiselle Cindy Reiners, Monsieur Miguel Munoz et Monsieur François Manti ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat;

- MM ADVISORS, S.à r.l. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055831.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LIBERTYCARE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 65.356.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société LIBERTYCARE (LUXEMBOURG), S.à r.l., en date du 16 juin 2004 que:
- Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société LIBERTYCARE (LUXEMBOURG), S.à r.l. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055836.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PACER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.124.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(055996.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SUNKID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.920.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SUNKID S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(056064.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3bis, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 4.473.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2004

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue le 14 mai 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Nasir Abid

Monsieur Raymond Balsen

Monsieur Joseph Baustert

Monsieur Moritz Lemaire

Maître Nico Schaeffer

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056130.3/273/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ZELSTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 95.558.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056131.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CAP TO CUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.412.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(056099.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CAP TO CUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.412.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 juin 2004 que:

L'Assemblée a confirmé et renouvelé le mandat de la société CD-GEST, S.à r.l. au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour - inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056095.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(056065.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.093.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS WEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056086.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.093.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS WEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056078.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.093.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS WEST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056089.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.093.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société
le 28 juin 2004 à 14.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 30 mai 2003. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2009.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056075.3/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 68.834.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055695.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 68.834.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055697.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MICHEL DAKESSIAN ORGANISATION M.D.O., S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 25.710.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, détenteur de cinquante et une (51) parts sociales.

2.- Madame Martine Chaffard, employée, demeurant à L-8021 Strassen, 28, rue de l'Indépendance, détentrice de quarante-neuf (49) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Michel Dakessian, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juin 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société en commandite simple MICHEL DAKESSIAN ORGANISATION M.D.O., S.e.c.s., avec siège social à L-8012 Strassen, 3, rue Belair, inscrite au R.C. sous le numéro B 25.710, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 23 février 1987, publié au Mémorial C, numéro 167 du 4 juin 1987,

requièrent le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8012 Strassen, 3, rue Belair, à L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) en deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de vingt et un euros six cents (EUR 21,06) en vue de le porter de son montant de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94) à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), par un paiement en espèces et sans émission de parts sociales nouvelles.

Preuve de ce apport a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux conversions et augmentations de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération, cinquante et une parts sociales	51
2) Madame Martine Chaffard, employée, demeurant à L-8021 Strassen, 28, rue de l'Indépendance, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Dakessian, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2004, vol. 429, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 juillet 2004.

A. Weber.

(055825.3/236/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MICHEL DAKESSIAN ORGANISATION M.D.O., S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 25.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(055827.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ITXC IP HOLDINGS 2, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.678.

In the year two thousand and four, on the second of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITXC IP HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.682, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on May 31, 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ITXC IP HOLDINGS 2 (hereinafter «the Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.678, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 10, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator ITXC IP HOLDINGS, prenamed.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ITXC IP HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.682, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 31 mai 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société ITXC IP HOLDINGS 2 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.678, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur ITXC IP HOLDINGS, susvisée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2004, vol. 885, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(055785.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, G.m.b.H. & Co. KG,
Kommanditgesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 48.639.

Im Jahre zweitausendvier, am vierundzwanzigsten Juni.
Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes OFFERGELD LOGISTIK, G.m.b.H., mit Sitz in D-52146 Würselen (Deutschland), 1-3, Grüner Weg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Aachen (Deutschland) unter der Nummer HRB 5800,

Inhaberin von einhundertzweiundvierzigtausendneunhundertneun undneunzig (142.999) Anteilen und Kommanditistin,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, Doktor der Rechte, wohnhaft in Luxemburg,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 22. April 2004;

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, G.m.b.H., mit Sitz in L-4940 Niederkerschen, Zone Industrielle, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 38.732,

Inhaberin eines (1) Anteils und Komplementärin,
hier vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 22. April 2004.

Die beiden vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, hier vertreten wie vorerwähnt, erklären die alleinigen Gesellschafter zu sein der einfachen Kommanditgesellschaft ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, G.m.b.H. & Co. K.G., mit Sitz in L-4940 Niederkerschen, Zone Industrielle, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 1. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 517 vom 10. Dezember 1994, und deren Satzung abgeändert wurde, gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Emile Schlessler, am 9. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 13 vom 5. Januar 2000, und gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 20. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 619 vom 9. August 2001 und das Kapital wurde in Euro umgewandelt gemäss einer privatschriftlichen Urkunde vom 27. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 243 vom 13. Februar 2002,

haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und ersuchen den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen eine Aufstockung des Kapitals in Höhe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen fünfhundertvierundvierzigtausendachthundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 3.544.877,-) auf vier Millionen siebenhundertvierundneunzigtausendachthundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 4.794.877,-) zu erhöhen durch die Ausgabe von fünfzigtausendvierhundertvierundzwanzig (50.424) neuen Anteilen ohne Nennwert.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann werden die fünfzigtausendvierhundertvierundzwanzig (50.424) neuen Anteile gezeichnet und vollständig eingezahlt mittels einer Bareinlage von einer Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000,-) durch die vorerwähnte Kommanditistin OFFERGELD LOGISTIK, G.m.b.H., wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Verzicht

Die vorerwähnte Komplementärin ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, G.m.b.H. erklärt auf ihr Vorzugsrecht auf die neuen Anteile zu verzichten.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Kapitalaufstockung wird Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«Art. 4. Gesellschafter und Kapitaleinlagen

Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen siebenhundertvierundneunzigtausendachthundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 4.794.877,-). Es ist eingeteilt in einhundertdreiundneunzigtausendvierhundertvierundzwanzig (193.424) gleiche Anteile ohne Nennwert und wie folgt gezeichnet:

1) OFFERGELD LOGISTIK, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes, mit Sitz in D-52146 Würselen, 1-3, Grüner Weg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Aachen unter der Nummer HRB 5.800, - Kommanditistin, einhundertdreiundneunzigtausendvierhundertdreiundzwanzig Anteile	193.423
2) ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-4940 Niederkerschen, Zone Industrielle, eingetragen im R.C. unter der Nummer B 38.732, persönlich haftende Komplementärin, ein Anteil 1	1
Total: einhundertdreiundneunzigtausendvierhundertvierundzwanzig Anteile	<u>193.424</u>

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt».

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr vierzehntausendsiebenhundert Euro (EUR 14.700,-).

Worüber Urkunde aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2004, vol. 429, fol. 73, case 3. – Reçu 12.500 euros.

Le Receveur(signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 8. Juli 2004

A. Weber.

(056028.3/236/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, G.m.b.H. & Co. KG,
Société en commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 48.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, en vue de la mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

(056030.3/236/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

WILTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.518.

EXTRAIT

Il résulte de deux courriers envoyés à la société WILTON HOLDINGS S.A. en date du 1^{er} juillet 2004 que:

- Mademoiselle Cindy Reiners et Monsieur Guy Ludovissy ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf LSO-AS02328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055824.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.
